

Décision

Générale

colonial

Décision n° 585 PERSONNEL INDIGENE

n° 585

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 15 du 01/08/1943

Date de publication
20 juillet 1943

Date du numéro
1 août 1943

TEXTE INTÉGRAL

ALI KAIN est engagé au Gouvernement en qualité de boy pour compter du 1er Juillet 1943 au salaire mensuel de quatre cents francs (400 frs).